

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"****Délibération N°8**

| NOMBRE DE CONSEILLERS |    |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE :         | 25 |
| PRESENTS :            | 20 |
| VOTANTS :             | 24 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **dix-huit septembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 12 septembre 2025 s'est  
réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.  
Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire  
M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la  
Commune de LAPALISSE a procédé à la vente du camping de  
LAPALISSE au profit de la SCI AM (M et Mme CAILLOT Jean  
Marc) par acte de vente du 14 avril 2025 pour un montant de  
220 000 €.

Le camping de LAPALISSE avait été mis à disposition  
au profit de la Communauté de Communes PAYS DE  
LAPALISSE en 2003 dans le cadre de l'exercice de  
compétences transférées. Depuis 2003, la Communauté de  
Communes a assuré la gestion et l'entretien de ce camping.  
Elle a surtout réalisé des investissements conséquents lors des  
travaux de requalification de ce camping en 2003/2004 avec la  
construction du bâtiment d'accueil, l'installation de 6 chalets et  
la réfection du bloc sanitaire existant. Et plus récemment, elle a  
également procédé à l'installation d'une roulotte.

La valeur des investissements réalisés s'élève à  
132 964,51 € = valeur nette comptable figurant à l'actif de la  
Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE (état  
transmis par le Service de Gestion Comptable de Vichy).

**OBJET :**

**CESSION DU CAMPING DE  
LAPALISSE – MONTANT DE  
LA COMPENSATION A  
RECEVOIR DE LA COMMUNE  
DE LAPALISSE.**

Monsieur le Président – en accord avec Monsieur le Maire de Lapalisse - propose de se caler sur cette valeur nette comptable et ainsi fixer le montant de la compensation à verser par la Commune de LAPALISSE à la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE pour les investissements réalisés au camping de Lapalisse à 132 964,51 €.

De plus, à la demande de M. le Chef de Service du Service de Gestion Comptable de Vichy, il convient de régulariser le compte 181 (compte de liaison) suite au transfert de l'actif du camping de Lapalisse entre le budget principal et le budget annexe hébergements de loisirs.

Le Conseil, entendu les explications de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'approuver le montant de la compensation à verser par la Commune de LAPALISSE à la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE à 132 964,51 €,

-d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à ce encaissement et aux écritures de cession en découlant,

-d'autoriser M. le Chef de Service du Service de Gestion Comptable de Vichy à créditer pour 3 701,89 € le compte 181 (compte de liaison).

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

26 SEP. 2025

19 SEP 2025